Portrait

Florence Louvet, première docteure en théologie grâce au contrat doctoral de droit privé

Le 27 juin dernier, Florence Louvet, en contrat doctoral de droit privé en théologie avec la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun, a soutenu sa thèse après 3 ans de travail. Elle nous partage son expérience !

Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts

A lire aussi :
L'ICP attribue le premier contrat doctoral de droit privé en théologie



@ICP - Thibaut Louvet

ALUMNI RECHERCHE TÉMOIGNAGE

Florence Louvet est devenue docteure en Théologie après avoir soutenu sa thèse à l'Institut Catholique de Paris intitulée "*L'Évangile de léshoua dans l'oeuvre de Marcel Jousse (1886-1961). Applications à l'Organizational Behavior*", aboutissement de plusieurs années de travail intensif. Elle a pu mener à bien ses recherches grâce au contrat doctoral de Droit privé, soutenu par la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun.

A l'occasion de sa soutenance, Florence revient sur son parcours et ses travaux de recherche.

Pouvez-vous nous présenter votre sujet de thèse ?

Ma thèse propose une relecture de l'œuvre de **Marcel Jousse** (jésuite, anthropologue et linguiste) à la **croisée de la théologie, de l'anthropologie et des sciences de gestion**.

Elle s'articule en trois parties :

une **étude historique et critique** de la vie et des écrits de Jousse
une **analyse théologique** de sa compréhension de l'oralité évangélique et de sa place dans le contexte du début du XXe siècle et notamment la place de léshoua (Jésus)
une **transposition de son anthropologie au domaine de l'*organizational behavior*** (étude du comportement humain), montrant comment les notions de mimisme, gestualité et mémoire incarnée, peuvent éclairer les dynamiques managériales contemporaines

Comment avez-vous réussi à concilier votre travail de recherche avec les thématiques portées par la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun ?

L'un des apports majeurs de cette recherche est d'avoir instauré un dialogue fécond entre l'**anthropologie de Marcel Jousse et les enjeux contemporains du management**. En approfondissant les fondements anthropologiques de la notion de comportement, elle s'inscrit dans l'axe « Management et Gouvernance » de la Chaire et de son Diplôme universitaire, avec une perspective pluridisciplinaire.

Jousse conçoit le comportement humain comme enraciné dans le corps, la mémoire et l'oralité, une vision qui éclaire les dynamiques relationnelles, la transmission des savoirs et les processus d'imitation en organisation. Cette approche, encore peu exploitée en sciences de gestion, ouvre la voie à un management plus attentif aux dimensions symboliques et anthropologiques de l'action.

En quoi le contrat doctoral a été un soutient durant les 3 années de recherche ?

Le contrat doctoral de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien commun a été déterminant pour la réussite de mon projet. En effet, il m'a offert la **disponibilité nécessaire** pour mener un travail rigoureux et interdisciplinaire. J'ai ainsi pu me **consacrer pleinement à la recherche**, mais aussi effectuer un séjour de trois mois et demi aux États-Unis sur les pas de Marcel Jousse.

L'accès à des archives inédites, les échanges avec des chercheurs et la découverte de la réception de son œuvre outre-Atlantique ont enrichi ma réflexion et joué un rôle clé dans l'aboutissement de ma thèse.

Et maintenant ?

Aujourd'hui docteur en Théologie, je souhaite mettre au service du bien commun les compétences acquises au cours de ces années de recherche. Fort de cette expérience à la croisée de la théologie, de l'anthropologie et du management, je retourne à la rentrée 2025 dans l'enseignement catholique, secteur que j'avais quitté temporairement pour me consacrer à ce travail doctoral.

Zoom sur le contrat doctoral de droit privé

Il est possible depuis un décret du 25 septembre 2021 de propose des contrats doctoraux de droit privé. Il donne un cadre juridique spécifique à la réalisation d'une thèse pour les doctorants évoluant dans le secteur privé.

Ce contrat est prévu pour 3 ans, et peut être renouvelé 2 fois pour une durée maximale d'un an à chaque renouvellement, et dans la limite d'une durée totale de 5 ans.

Il offre de **nombreux avantages** :

> sécuriser le parcours des jeunes doctorants qui souhaitent effectuer leur formation dans le secteur privé et leur créer de nouvelles opportunités d'emploi par la suite

> favoriser l'augmentation du recrutement de docteurs au sein des entreprises

> renforcer la visibilité du doctorat et sa valorisation dans tous les secteurs économiques

> renforcer l'attractivité de la France à l'international à ce niveau de diplôme

Publié le 24 septembre 2025 – Mis à jour le 3 novembre 2025

A lire aussi

À LA UNE
ALUMNI
RECHERCHE
TÉMOIGNAGE
Tous les tags